

Entreprise ☒	Collectivité locale (commune, département) ☐	EPCI (syndicat de gestion) ☐
Association, Copropriété ☐		
Dénomination sociale* : Centrales Villageoises du Pays de Saverne Forme juridique (SA, SARL...) : SAS à capital variable		
Nom commercial* : Centrales Villageoises du Pays de Saverne		
N° d'identification (SIRET) : 831 789 573 00019 Activité (code NAF) : 3511 Z		
Adresse* : 16 rue du Zornhoff		
Code postal* : 67700 Commune* : Saverne		
Descriptif du lieu de la future opération d'autoconsommation collective (adresse/quartier de l'opération) :		
Autoconsommation collective à périmètre élargi sur 20kms sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Saverne.		
Interlocuteur pour le suivi :		
M. ☐ Mme ☒		
Nom* : CRIQUI Prénom* : Paola		
Adresse professionnelle* : 16 rue du Zornhoff, 67700 Saverne		
N° téléphone : 03 67 38 02 74 E-mail : paysdesaverne@centralesvillageoises.fr		
*Informations obligatoires		

Par la signature de ce document, **le Participant** atteste expressément vouloir participer à l'opération d'autoconsommation collective mentionnée au point C de la présente autorisation. **Le Participant autorise expressément STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX SA** au capital de 9 000 000 euros, dont le siège social est situé 26 boulevard du Président Wilson - 67932 STRASBOURG cedex 9, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro 823 982 954 :

- à collecter la Courbe de Mesure³ du PRM du participant à compter de la pose d'un compteur communicant ou de la date de signature de la présente autorisation s'il dispose dès à présent d'un compteur communicant
- à transmettre au fournisseur d'électricité du participant consommateur cette Courbe de Mesure ainsi que les données relatives à la fourniture de complément de ce PRM après affectation de la part d'électricité produite, dans le cadre de l'opération d'autoconsommation collective ci-dessus mentionnée, à des fins de facturation
- à transmettre au Tiers collecteur (ou ses partenaires dont la liste est accessible sur simple demande) cette Courbe de Mesure ainsi que les données relatives à la part d'électricité autoconsommée du PRM du Participant consommateur
- à transmettre au Tiers collecteur (ou ses partenaires dont la liste est accessible sur simple demande) cette Courbe de Mesure ainsi que les données relatives à la part d'électricité autoproduite du PRM du Participant producteur

³Ensemble de valeurs moyennes horodatées de la puissance active ou réactive injectée ou soutirée, sur des périodes d'intégration consécutives et de même durée.

Usage des données : mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective.

Le Participant accepte expressément que ses données personnelles soient conservées par le Tiers collecteur, la Personne Morale Organisatrice et/ou Strasbourg Électricité Réseaux à des fins de gestion et de traçabilité. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes sur l'ensemble des données le concernant qu'il peut exercer sur simple demande auprès de la Personne Morale Organisatrice et/ou de Strasbourg Électricité Réseaux, 26 boulevard du Président Wilson - 67932 STRASBOURG.

Le présent accord ne peut être cédé. Il est consenti pour une durée indéterminée à compter de la date de sa signature. Il peut être dénoncé à tout moment par le Participant par tout courrier ou courriel à l'adresse ci-dessus mentionné du tiers collecteur, de la Personne Morale Organisatrice et/ou Strasbourg Électricité Réseaux.

Date
Fait à : _____
Le : _ _ / _ _ / _ _ _ _

Signature du Participant + cachet le cas échéant

